

## III.

Guingret, malgré les terribles charges qui s'élevaient contre lui, fut acquitté par la cour d'assises d'Orléans, après un long et curieux procès dont le souvenir est resté dans les fastes judiciaires du Loiret. Si d'une part il était impossible de comprendre comment une autre personne que lui avait pu donner la mort à Hyacinthe Denis, au milieu d'une nuit obscure, dans un lieu parfaitement clos de murs, il était difficile, d'autre part, de s'expliquer la tranquillité de Guingret dans la matinée qui suivit le meurtre, son étonnement à la vue des dispositions prises autour du mûrier, et surtout l'inconcevable sentiment qui l'avait poussé à la recherche du cadavre, en compagnie de ses enfants, c'est-à-dire de deux femmes faibles et timides, dont l'une était l'épouse de la victime. Il est vrai que l'accusateur public soutint que l'accusé avait pu très bien ignorer les suites du coup terrible qu'il avait porté à son gendre ; la nuit était noire au moment de ce triste événement, et il était possible que Guingret eût cru que son adversaire s'était enfui alors qu'il était tombé à quelques pas de là dans les broussailles. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, elle ne prévalut pas. D'ailleurs, en admettant même la culpabilité de Guingret sur tout les points, que restait-il devant les juges ? un honnête père de famille, un propriétaire qui, éveillé au milieu de la nuit par un malfaiteur, s'était fait une arme d'une pierre qui s'était trouvée sous sa main et avait frappé au hasard, dans l'obscurité, un homme qu'il prenait en flagrant délit de dégradation dans son jardin ? Maintenant, que cet homme fût ou non le gendre de l'accusé, que l'accusé fût ou non en querelle avec lui, le fait matériel ne perdait pas sa nature. Les jurés, qui étaient presque tous propriétaires, comprirent la colère légitime et naturelle que doit éprouver tout propriétaire en présence d'un délit commis chez lui, contre lui et sous ses yeux ; enfin ils prirent le parti que doivent prendre des gens sages et consciencieux dans ces causes mystérieuses dont la plupart des circonstances sont hétérogènes et ne peuvent fournir un faisceau de preuves contre l'accusé : ils rendirent un verdict de non culpabilité.

Guingret put donc rentrer dans la vie commune : mais ce procès, malgré son issue favorable, lui avait causé des pertes irréparables. Nous savons déjà qu'il était d'un tempérament sanguin et exalté ; dans les organisations de ce genre, la tête est faible d'ordinaire ; aussi la solitude de la prison, les angoisses des débats, les perpétuelles contradictions qu'il avait à éprouver, et peut-être la conscience de son innocence, le jetèrent dans un état violent d'irritation et de délire qui, augmentant graduellement malgré tous les secours de l'art, produisit des excès de véritable folie.

Ce ne fut donc plus qu'un pauvre insensé que la justice rendit à la société, et peut-être cette aliénation mentale même fut-elle une des causes principales de son acquittement.

Agathe, Honorine et le peu d'amis qui étaient restés fidèles à Guingret dans son infortune, espérèrent un moment que la liberté, les distractions, le calme, rétabliraient son esprit malade. Malheureusement, tout n'était pas fini avec le passé, et si le pauvre homme, dans ses moments lucides, semblait disposé à l'oublier, il ne manquait pas de personnes qui volontairement ou involontairement le lui rappelaient sans cesse. L'opinion publique, malgré les précédents honorables de Guingret, n'avait pas sanctionné le jugement officiel ; le vulgaire qui, dans ces sortes d'affaires, n'a ordinairement qu'une connaissance très superficielle de la cause, trouve bien plus simple de trancher la question en admettant tout d'abord la culpabilité que de pénétrer dans les circonstances intimes du procès pour les étudier et en peser la valeur. Le pauvre marchand de la rue Royale en eut la preuve. Ceux qui autrefois étaient heureux, et fiers de lui serrer la main et d'accepter une invitation de passer un dimanche à son jardin, ne le saluaient plus et se détournaient avec mépris quand il allait les aborder ; ses parents éloignés ne lui avaient donné aucune marque de sympathie pendant son procès. Sa propre sœur, la mère du petit Pépère, s'était empressée de retirer son fils qui était en pension à Orléans sous la surveillance de Guingret, et de l'envoyer continuer ses études à Paris, loin d'un oncle déshonoré. Enfin il n'était pas jusqu'à cette population du faubourg d'Olivet si bienveillante jusque-là pour le bonhomme, qui ne lui donnât à sa manière des marques de réprobation, et quand il se rendait paisiblement comme autrefois à son jardin, il n'entendait plus murmurer aux curieux qui se trouvaient sur son passage que ces paroles prononcées avec une vague terreur : — Tenez, voici celui qui a assassiné son gendre.

On conçoit quels assauts cette animadversion générale devait donner à une ins intelligence déjà affaiblie par les luttes judiciaires. Elle reçut bientôt le dernier coup. Nous avons déjà fait pressentir qu'Honorine, la veuve de Denis, croyait à la culpabilité de Guingret ; cette croyance n'avait pas changé pendant le cours des débats, et la malheureuse jeune femme avait pensé bien des fois en frémissant à l'épouvantable situation, où elle se serait trouvée si la loi avait pu la mettre dans la nécessité d'accuser son père devant les juges. Quand Guingret eut été acquitté, Honorine ne s'éloigna pas de lui et parut même aider Agathe de tout son pouvoir dans les soins et les prévenances dont elles entouraient leur père ;